

Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie

EN-VD-3

Justificatif énergétique

Chauffage et

eau chaude sanitaire

Objet de compétence communale

Production d'eau cl	naude sanitaire (EC	S), (article	31 RL	VLEne)	
Accumulateur ECS:			☑ isolation d'usine (déclaration de conformité①) ☑ isolation sur place (annexe 3 RLVLEne)		
Température ECS ≤ 60°C		⊠ oui	☐ non, motif de dérogation : ↓		
Isolation de la distribution annexe 3 RLVLEne :	ation de la distribution ECS selon exe 3 RLVLEne :		non, motif de dérogation : ↓		
D Sur demande, la déclaration mportateur). Projeteur/euses, i	on de conformité (Ordonnance nstallateur et contrôleurs doivei	e fédérale sur nt seulement su	l'énergie, ir demande	art 10) doit être fournie par le distributeur (fabrical e indiquer le nom du fournisseur.	
Décompte individue (Soumis dès 5 unités d'oc		ffage et d	'ECS (I	DIFC), (articles 41 à 44 RLVLEne)	
Nombre d'unité d'occupa	tion :27	_			
Bâtiment neuf ou existan	t rénové équipé : 🛛 οι	ui 🗌 non	Pu	issance thermique spécifique < 20W/m² _{SRE} bel Minergie P mande de dérogation, motif : ↓	
		-	Réglage a ambiante oui	RLVLEne) à distance d'au moins 2 niveaux de température par unité d'occupation : motif de dérogation ↓	
Explications/motifs	de non-conformité	et demar	nde de	dérogation	
Signatures	P		-		
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	Justificatif établi par : Energyneering Sàrl Rue Marconi 19, 1920 M	artigny	rue II	A REMPLIR PAR LA COMMUNE Le justificatif est certifié complet et correct	
Responsable, tél.:	David MAY, 027 722 27 2	22 오‡	NER es fos		
Adresse mail :	david@energyneering.ch	3 2	GYN ses 83 benerg		
Lieu, date, signature :	Martigny, Le 29.10.2025	208.347	JEERING 1920 martig 1110 morge tyneering ch		



Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie

EN-VD-3

Justificatif énergétique Chauffage et eau chaude sanitaire Objet de compétence communale

Commune: 1094 Paudex N° parcelle : 82, 535

Objet : Démolition des bâtiments ECA n°17-18-B9 et projet d'un bâtiment résidentiel de 27 logements									
Production d	e chaleur								
Installation	Type de générateur de chale	Puissance thermique	But						
neuve	PAC sonde géothermique/eau	80_ kW	⊠ Ch ⊠ ECS						
			kW	Ch ECS					
			kW	Ch ECS					
Pour les PAC : le (les constructions légè	mode réversible pour une produ res type pavillon ou container ont l'obligation		joindre le formulair	e EN-VD-5					
Surface de référe	Dont neuf :3519 m ²								
Sur demande, la importateur). Projeteu	oui → isol. ① déclaration de conformité (Ordonnance	isolation d'usine (déclaration jisolation sur place (annexe 3 ce fédérale sur l'énergie, art 10) doit être ent seulement sur demande indiquer le nom	RLVLEne) fournie par le distribu	teur (fabricant,					
Isolation des con robinetterie et po		le sanitaire (article 32 RLVL ⊠ oui □ non, motif de dérogation : ↓	Ene)						
Dispositif d'émission de chaleur (article 33 RLVLEne) Emission de chaleur uniquement dans les locaux isolés : ☐ non, motif de dérogation : ☐									
Température de dispositif d'émiss		☐ radiateur / convecteur / ☐ ≤ 50°C aérochauffeur ☐ > 50°C, motif : ↓							
		Chauffage au sol □ > 3	95°C 95°C, motif : ↓						
Régulation de la t	empérature par local :	vanne thermostatique in électronique avec sonde d'ambiance par local in aucune, car chauffage au sol avec température de départ in max. ≤ 30°C (justificatif à fournir)							